

ÉPREUVE FACULTATIVE ART-DANSE DU BACCALAUREAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE BILAN DE LA SESSION 2019 DE L'ACADÉMIE DE VERSAILLES

Les épreuves facultatives art danse de la session 2019 se sont déroulées dans d'excellentes conditions grâce à la qualité de l'accueil des structures partenaires et à l'engagement des enseignants composant le jury.

Le nombre de candidats reste sensiblement identique à l'année précédente (1053) avec très peu de garçons. La moyenne académique des résultats obtenus se stabilise autour de 13,6 sur 20, comme pour la session 2018. Le taux d'élèves gagnant des points avec cette épreuve se stabilise autour de 73%

Comme lors de la session précédente, le jury constate une bonne préparation des candidats et des prestations de bonne qualité, qui répondent aux attentes de l'épreuve. Les chorégraphies individuelles sont encore majoritairement choisies par les candidats.

L'épreuve est composée de deux parties distinctes. La composition reste le versant le mieux traité par les candidats. Elle s'appuie sur une grande variété de styles de danse et repose sur une démarche contemporaine de plus en plus exploitée. Le jury constate que la fin des prestations n'est pas toujours aboutie. Une attention est à porter à la scénographie (tenue, support sonore) qui fait partie du projet chorégraphique, et notamment sur la qualité de l'enregistrement musical incluant la fin de la prestation (musique coupée).

L'improvisation représente la partie la plus difficile pour les élèves, moins bien préparés à cet exercice. Le jury constate une évolution positive de la qualité des prestations. Le choix des mots comme support de recherche, contribue à diversifier les propositions. Le jury souligne la bonne volonté de tous pour répondre au mieux à cette épreuve.

Les entretiens font souvent la différence dans la notation. Ils génèrent une grande richesse dans les échanges et ont permis de constater des parcours plus diversifiés et polyvalents s'appuyant sur un niveau de références culturelles variable selon les candidats. Ces derniers se positionnent, argumentent leur choix, et se sont montrés capables d'un recul réflexif appréciable concernant leur pratique et leur parcours. A cette occasion, le jury rappelle l'attente d'une réflexion élargie qui englobe d'autres domaines artistiques.

A l'issue de cette session, les recommandations suivantes sont toujours d'actualité :

- La préparation à cette épreuve demande un temps long qu'il faut prévoir à minima sur l'ensemble de l'année ;
- Il est conseillé autant que possible de la mener, accompagné par un enseignant ou une structure partenaire dispensant un enseignement de danse ;
- Il est également conseillé de s'appuyer sur une démarche de création artistique plutôt que sur celle d'une reproduction de formes ;
- Il est impératif de s'informer sur les modalités de cette épreuve en prenant appui sur les ressources académiques disponibles (livret candidat) accessibles sur le site EPS (rubrique « examen – art danse ») ou celui de la DAAC de l'académie de Versailles ;
- Le développement des références culturelles en vue de l'entretien peut s'appuyer sur la présence aux spectacles, ainsi que sur des références consultées sur le net (Numéridanse, 3^{ème} scène opéra).